

# LE COMBAT SYNDICALISTE



**CNT** MENSUEL DE LA  
Confédération Nationale du Travail

MARS 2017/N°421

2€

## Livret Scolaire Unique Numérique



# ALERTEZ LES BÉBÉS !

### Luttes syndicales

- **Élections dans les TPE, grand calme dans les petites boîtes** : 92,7% d'abstention. Et 2,3% des votants pour la CNT. Quel bilan ? P2
- **Le patron de Thales microtruc se prend un directe** : Anthony, DP et RSS à Thales : condamné par les juges, épargné par l'inspection du travail. P3

### Ici et maintenant

- **La loi El Khomri ne fait pas de cadeaux** : après les manifs, voilà les manifestations concrètes d'une loi néfaste à l'oeuvre. P4&5
- **Qui veut gagner des millions ?**  
Victoire aux prud'hommes, version haut du panier. P11
- **Le printemps des doubles exclusions** : dans le travail social, la gestion des salarié-es subit la même précarité que celle des gens de la rue. P12 & 13
- **École** P6&7

### Dossier

- **L'auto-entreprenariat suite** :  
Les vélo-entrepreneurs, nouveaux prolétaires. À Lille, Londres, Bruxelles et ailleurs. P8 à 10

### International

- Turquie
- Amérique
- Roumanie P14 à 19

### Culture

- « Hip hop, la musique de la classe ouvrière ».
- **Cantines, précis d'organisation de cuisine collective.**
- **Un paese di Calabria.**
- **Misère de l'espace moderne. La production de Le Corbusier et ses conséquences.** P20 à 23

# Grand calme dans les petites boîtes

Élections dans les TPE : 92,7% d'abstention et 2,3% des votants pour la CNT. Quel bilan ?

**L**es élections dans les TPE/TPA (4,5 millions d'employé·es de très petites entreprises, très petites associations, de moins de 11 salarié·es et des particuliers employeurs) ont peu mobilisé. Faible taux de participation, 7,35%. Suite au recours honteux déposé par la CGT pour empêcher le LAB (Pays basque) et le STC (Corse) à se présenter à cette élection, deux organisations syndicales s'inscrivant dans la lutte des classes et que nous avons déjà soutenues, le ministère du travail a saisi l'occasion pour déplacer le scrutin en période de congés. Unilatéralement et sans concertation. Nous dénonçons aussi le fait que de nombreu·ses salarié·es n'ont pas reçu le matériel concernant les élections et n'ont pas été informé·es du scrutin.

Nous voyons bien, avec la loi El Khomri et les ratés de cette élection\*, que l'objectif du gouvernement est de museler l'expression syndicale, et donc celle des travailleur·euses.

Malgré ces circonstances, nous



nous réjouissons que 2,31% des votant·es aient choisi la CNT, c'est à dire un syndicalisme de lutte de classe, révolutionnaire.

Ce droit à la parole, à la revendication, ne doit pas se cantonner uniquement à ces élections. Il est nécessaire, si nous souhaitons créer un réel rapport de force, de s'engager syndicalement, dans une organisation permettant de défendre les intérêts moraux et économiques des travailleur·euses à travers un syndicalisme révolutionnaire et autogestionnaire, où l'on s'organise à la base, dans les usines et les entreprises. C'est un combat quotidien, qui demande une implication de chacun·e, à son échelle.

À la CNT, nous ne nous faisons pas d'illusion sur le paritarisme,

véritable poison du syndicalisme révolutionnaire. Mais face à l'isolement et la force du patronat, en particulier dans les TPE, nous pouvons en revanche permettre aux travailleur·euses de reprendre en main leurs destins de façon collective et solidaire.

À la CNT, il n'y a pas de permanent·es syndicaux·ales, les camarades sont des travailleur·euses qui militent sur leur temps de travail quand ils et elles sont élu·es ou en dehors, après leur journée de travail. À la CNT, personne ne prendra de décision à votre place. C'est collectivement, souvent à plusieurs dont vous, que se construira la possibilité d'améliorer votre quotidien au bureau, à l'atelier ou au magasin. Venir au syndicat CNT, c'est se défendre et défendre la cause des salarié·es. Contre l'oppression patronale, contre les lois antisociales des gouvernements successifs, organisons-nous ! ●

LA CNT

\* Des préfets ont même interdit aux mairies d'installer les panneaux électoraux qui auraient permis de faire campagne, comme pour n'importe quelle élection officielle.



## THALES microtruc taclé Direccte

Anthony, DP et RSS à Thales :  
condamné par les juges, épargné par l'inspection du travail.

**C**ontre Anthony à Thales Microelectronics d'Étrelles (Ille-et-Vilaine), la répression est partiellement tombée sur un os, du côté administratif au moins.

Côté judiciaire le jugement est tombé le 12 janvier, condamnant Anthony à trois mois de prison avec sursis, à verser l'euro symbolique au patron de la boîte et à 100 euros à chacun des treize cadres parties civiles, 150 à chacun des deux gendarmes, et 127 de frais de justice.

En revanche, il y a un bug pour la procédure de repréaillies internes, avec la demande de licenciement intentée le 28 novembre 2016 contre notre camarade Anthony, délégué du personnel et représentant syndical de la section CNT. Après deux

mois d'enquête contradictoire, l'inspection du travail a refusé cette demande d'autorisation de licenciement de salarié protégé par un mandat.

Parmi les arguments, l'inspection du travail a relevé que les faits reprochés étaient anciens, qu'ils avaient été commis dans le cadre de mandats syndicaux, qu'il n'était pas démontré d'intention de nuire et que globalement aucun des griefs ne rendaient impossible son maintien dans l'entreprise.

Pour s'attaquer au syndicalisme de combat, la direction de Thales Microelectronics dispose d'un bud-

get illimité prélevé sur les richesses produites par les salarié-es. Les faibles mesures d'augmentations prévues dans le cadre de la NAO de 2017 lui permettront de dégager le budget nécessaire à une procédure de recours dans un délai de deux mois auprès du ministère du travail, voire devant le tribunal administratif.

C'est seulement par la mobilisation que nous pourrions contrer cette volonté de faire disparaître un syndicalisme qui gagne de nouveaux droits pour les salarié-es. ●

*CNT Thales Etrelles*

<http://section-cnt-thales-etrelles.blogspot.fr/>

## B R È V E S

### Prud'hommes : on ne vote plus

Jusqu'ici en poste pour cinq ans, les conseiller-es prud'homaux perdent un an. Depuis le 1er février 2017, leur mandat est réduit à quatre ans mais sans passer par un vote double des salarié-es et des patrons. Ils et elles sont désormais désigné-es par les ministères de la justice et du travail à partir de listes établies par les organisations syndicales et patronales. Le nombre de sièges attribués à chaque organisation dépend de leur représentativité. Les listes des candidat-es (salarié-es, patron-nes) doivent respecter la parité hommes-femmes et désigner une mandataire qui constitue et dépose la liste, et doit, à la date d'ouverture du dépôt des candidatures, signaler le nom de chacun des salarié-es candidat-es à leurs employeurs.

### Onze pour cent en moyenne

Les chiffres datent de 2013 : 11% de syndiqué-es en France. Et deux fois plus dans la fonction publique d'État (éduc, formation, recherche) que dans le privé. Dans les boîtes de moins de 50 salarié-es, ça tombe à 5%. « La syndicalisation est associée à la stabilité de l'emploi. La propension à se syndiquer est quasi nulle parmi les salariés en intérim (1%) ou en CDD (2 %). Par ailleurs, les salariés qui travaillent à temps complet sont sensiblement plus syndiqués (12%) que ceux à temps partiel (8%)» note ce rapport de dix pages publié en mai 2016 par la Dares, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, (<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/>)



# La loi El Khomri ne fait pas de cadeaux

Après les manifs, voilà les manifestations concrètes d'une loi néfaste à l'oeuvre.

Depuis novembre 2016, les décrets d'applications de la loi Travail\* précisent les modifications du droit du travail et les nouvelles règles en matière de négociation collective. Les sujets modifiés sont larges et d'importance. Nous allons les décortiquer au fil des CS à fin de visualiser les impacts de ces nouvelles dispositions sur le quotidien de chacun·e d'entre nous.

La modification majeure concerne la primauté des accords d'entreprise sur les dispositions du Code du travail et les accords de branches. La fameuse inversion de la « hiérarchie des normes » éclate donc des garanties collectives au profit d'un droit du travail à la carte : selon le rapport de force au sein de l'entreprise, les accords négociés seront avantageux ou défavorables... Tout dépend donc désormais de la pression que peuvent imposer les salarié·es lors de ces négociations. Le problème est que bien souvent les accords les plus défavorables aux salarié·es, et impactant la santé (mutuelle, hygiène, sécurité), les salaires, l'organisation et les conditions de travail, sont des accords d'entreprise négociés sous la pression du risque de licenciement ou la menace de dépôt de bilan de l'entreprise. La logique de course aux profits des actionnaires (ou des dirigeants selon la taille de l'entreprise), la course à la croissance permanente pour faire face à la concurrence et rester compétitif, parfois agrémentée d'une « carotte » financière (intéressement, participation, actionnariat salarié, etc.) poussent à rogner sur les conditions de travail et donc sur la santé des salarié·es.

## ■ Les branches bien élaguées

Durée du travail, répartition et aménagements des horaires : la Loi Travail modifie toute cette partie

du code. Les nouvelles règles s'articulent sur trois niveaux :

- les règles d'ordre public ;
- les dispositions négociables au sein de l'entreprise et/ou de la branche, l'accord d'entreprise primant sur l'accord de branche ;
- les dispositions supplétives à défaut d'accord.



L'extension des possibilités de dérogation aux règles générales, notamment sous la forme d'accord d'entreprise, offre à l'employeur des modifications imposables aux salarié·es et ce quel que soit leur contrat de travail initialement signé.

## ■ Jours et semaines alourdis

Actuellement plafonnée à 10 h, la durée maximale quotidienne de travail peut être portée à 12 h de plusieurs manières :

- par négociation (accord d'entreprise ou de branche) ;
- par autorisation de l'inspection du travail sous certains motifs d'accroissement temporaire d'activité (travail saisonnier, travaux nécessitant un délai particulier, travaux accrus pendant certain temps de la semaine, du mois, de l'année)
- en cas d'urgence (l'employeur devra justifier à l'inspection du travail cette décision, l'explicitier avec l'avis du CE. Ou, à défaut de CE, des DP). La durée maximale hebdomadaire de travail reste de 48 heures, ou de 44 heures calculées sur une période de 12 semaines consécutives. Elle peut toujours être portée à 60h par semaine en cas de circonstances exceptionnelles, sur justificatif à l'inspection du travail. Un simple accord d'entreprise ou d'établissement peut porter la durée à 46h sur 12 semaines. Ce plafond de 46h peut être augmenté sous certaines conditions (soumises à décision du Ministère du travail (ou de la Direccte) et après consultation des organisations patronales et syndicales du secteur.

## ■ Heures sup' : la 36e heure qui tue

La durée légale restant à 35 h hebdo, toute heure effectuée au-delà donne droit à compensation financière, ou repos compensateur





équivalent. Les taux de majorations restent inchangés : 25 % pour les huit premières heures, 50 % au-delà. Ces dispositions du code dites « supplétives » ne s'appliquent qu'en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise.

En effet, la priorité étant donnée aux accords d'entreprise, ces derniers peuvent modifier ces taux de majorations avec une limite minimale fixé à 10 %. Du coup, chaque boîte peut désormais fixer ses propres règles de calcul, le risque étant de limiter la majoration des heures sup à 10 % et ce dès la première heure (soit dès la 36e heure et au-delà).

Au niveau des repos compensateurs, un accord de branche ou d'entreprise est nécessaire pour sa mise en place. Néanmoins en cas d'absence de délégué-e syndical-e, l'employeur peut décider seul de la mise en place.

### ■ Un patron plein aux astreintes

Les conditions et le règlement des astreintes sont aussi modifiées. La définition de l'astreinte a évolué avec une distinction entre temps de tra-

vail effectif et temps d'astreinte : si l'astreinte donne droit à contrepartie (financière ou repos compensateur, comme auparavant), le temps de déplacement accomplis pour se rendre sur le lieu d'intervention ainsi que la durée de l'intervention se calcule en temps de travail, majoré le cas échéant (heures sup). Si un accord d'entreprise primera toujours sur celui de branche ou les dispositions du Code du travail, sans convention ni accord de boîte le patron fait comme il veut : une simple consultation du CE et information à l'inspection du travail lui suffira pour mettre en place les astreintes au sein de son entreprise. Un délai de prévenance des salariés de 15 jours sera néanmoins nécessaire, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, ce délai est d'une journée !

Le risque pour les salarié-es d'être prévenu-es au dernier moment qu'ils ou elles sont d'astreinte est donc bien réel... Pas facile de refuser sans risquer une sanction !\*\*

### ■ Le boulot modulo

La modulation du temps de travail peut désormais être porté à trois ans, au lieu de une année. L'employeur peut toujours unilatéralement décider d'une modulation sur 4 semaines, mais qui peut être porté à 9 semaines dans les entreprises de moins de 50 salarié-es. Un boulevard dans les PME pour accroître la flexibilité. Dans les autres cas, un an ou 3 ans, un accord d'entreprise est né-



cessaire. Pour pouvoir être porté à 3 ans, il faudra un accord de branche l'autorisant. Un premier accord de branche autorisant les 3 ans existe depuis le 23 septembre 2016 dans le secteur de la métallurgie.

### ■ Plus rien en commun

On voit que la place est laissée à la « négociation » entreprise par entreprise, divisant un peu plus les salarié-es en créant des systèmes à plusieurs vitesses, limitant ainsi les intérêts communs et les revendications collectives. L'accord d'entreprise prend désormais une place prépondérante dans l'organisation du travail. Tout sera désormais discuté boîte par boîte, en dérogeant à tous les maigres acquis du Code du travail, au bon vouloir de l'employeur suivant le rapport de force syndical porté par les salarié-es. Ce sont bien les syndicats représentatifs et majoritaires électoralement qui négocieront, sans compter la possibilité de recours à référendum dans certains cas. Mais cela fera l'objet d'un autre article sur la négociation collective en entreprise après la loi Travail. ●

*Fred - secrétariat aux affaires juridiques*

\* Loi Travail ou loi Khomri : Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

\*\* Astreinte: dans le cas de la mise en place par l'employeur, une jurisprudence précise que le salarié peut refuser les astreintes au motif qu'il s'agit d'une modification de son contrat de travail... à moins que ce dernier ne comporte une clause d'obligation d'astreinte .

**Directrice de la publication**  
Marie-Pierre Aiello  
CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93  
**Rédaction**  
combat-syndicaliste@cnt-f.org  
CS c/o CNT Stics 13  
c/o 1 000 Bâbords  
61, rue Consolat 13001 Marseille  
**Administration**  
cs-administration@cnt-f.org  
C/O CNT 18 Avenue de Sierre  
07200 Aubenas

**Abonnements**  
cs-administration@cnt-f.org  
C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas  
Impression sur papier certifié PEFC  
**Imprimerie Étoile**  
Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

*Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !*

UNE DIZAINE D'ÉLÈVES  
RÉCLAME QU'ON LEUR REDONNE  
LEUR DONNÉES!

# L'école et son dada des datas

Projet fichage élèves, nième étape.  
Attention, Livret de surveillance unique, danger immédiat.



Le gouvernement veut imposer des informations numérisées, centralisées recueillies au sein du « Livret scolaire unique », au départ nommé LSUN, livret scolaire unique numérique. Il induit une transformation profonde des pratiques d'évaluation des enseignant-es et inquiète quant à la destination des infos réunies sur les élèves. On ne peut qu'exiger le retrait et l'écrasement de ce nouveau livret de fichage généralisé. Parents, manifestez votre opposition. Enseignant-es refusez de le remplir !

## ■ Je score, tu scores, il ou elle score

Le LSU se remplit en cochant des cases censées évaluer le degré d'acquisition des apprentissages. Or évaluer, c'est toujours situer les enfants par rapport à une norme, pour mieux les comparer et au final les orienter. Nous ne défendons pas le système des notes et du livret papier. Notre métier ne se résume pas à cocher des cases et évaluer des compétences. Grandir et apprendre à vivre ensemble sont des processus complexes, qui prennent du temps et nous échappent souvent. Et c'est tant mieux, nous ne voulons pas tout maîtriser.

Non, les élèves n'apprennent pas de façon uniforme et linéaire ni au même rythme selon les apprentissages. Ce système uniformisé d'évaluation par compétences révèle d'ailleurs son vrai visage en transformant en notes les pourcentages d'acquisition, ou par un système de points au Brevet des collèges par exemple.

## ■ La pédagogie disciplinée

Ce système d'évaluation vise toujours plus à mettre au pas nos pratiques pédagogiques et le quotidien dans nos classes. Ce livret imposé

par le ministère représente une surcharge de travail pour certain-es et une entrave à la liberté pédagogique, aux capacités à réfléchir en équipe. Nous devons élaborer nos outils pédagogiques collectivement, avec toute la communauté éducative, AVS, animatrices-eurs, parents, Asem, enseignant-es, agents techniques... À quoi sert l'école ? Uniquement à réussir des diplômes et trouver un emploi ? Avons-nous besoin d'être évalué-es pour apprendre à parler, à marcher ? Pour acquérir les savoirs essentiels à la vie et à la socialisation ?

## ■ Data-maman dans le flou

Le système ne fournira pas aux familles une évaluation plus lisible. Rien ne remplace la rencontre, l'échange verbal entre enseignant-es et familles les plus éloignées du système scolaire. Nous revendiquons une vraie reconnaissance, logistique et salariale, de ce temps nécessaire, plutôt que des dépenses folles dans l'achat de logiciels et l'entretien de serveurs. Le livret numérique dotera nos hiérarchies d'un outil statistique uniformisé sur nos pratiques enseignantes. Nouvelle étape pour l'éducation à la mode statistique et bureaucratique.

## ■ On s'en fiche !

Le livret papier, que l'on donnait directement à la famille, passe avec la mise en ligne par un nouvel intermédiaire : l'État. Élèves, parents, enseignant-es ne sont plus les seuls destinataires de ces données. C'est l'un des principaux dangers. Couplé avec Base-Élèves ou Sconet, le LSU apporte des informations sur la scolarité, absences, retards, la santé et les handicaps (PAP, PAI, PPS\*) des élèves...

Données accessibles à de nombreuses institutions : mairies – quelle que soit l'étiquette politique – police, justice, sous couvert du « secret professionnel partagé » instauré par la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, du « droit de communication » instauré par la loi du 7 mars 2016 sur le droit des étrangers en France ou de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 qui facilite les interconnexions de fichiers entre les administrations... Autant dire que des informations renseignées par les enseignant-es dans ces livrets pourraient se retourner contre les élèves dans leur vie hors de l'école.

## ■ Data d'État

Toutes ces informations sont enregistrées, conservées, niant le droit à l'oubli dont devraient bénéficier les élèves. Or nous revendiquons pour eux le droit à l'enfance, droit à grandir en tâtonnant, en expérimentant et parfois en commettant des erreurs qui font pleinement partie du processus d'apprentissage. Les événements et les aspérités qui marquent leur enfance ne doivent en aucun cas être utilisés par d'autres pour déterminer leur vie future.

Les familles ne sont absolument pas informées de cette appropriation par l'État des données personnelles concernant leur enfant. Elles doivent pourtant l'être et savoir qu'elles peuvent refuser ce fichage, conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, qui prévoit que toute personne « a le droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ».





Boycottons le livret qui nous éloignerait des familles, ficherait les élèves et desservirait nos pratiques pédagogiques. Construisons une école véritablement émancipatrice.

### ■ Résister contre le livret de surveillance unique

Certain-es enseignant-es et parents ont déjà choisi de ne pas remplir ce livret et de s'opposer par courrier à ce qu'il soit renseigné pour leur enfant. Pour la réussite de nos élèves, les solutions sont connues : beaucoup moins d'élèves par classe (maximum 20 en REP), un vrai RASED, des programmes allégés, moins académiques, plus polytechniques, supprimer les examens et la sélection, titulariser les personnels précaires et les former, une reconnaissance et la pérennisation des AVS, les salaires décents, une vraie formation continue... ●

STE région parisienne

\*PAP : Plan d'accompagnement personnalisé (contre les « troubles des apprentissages »!) ; PAI : Projet d'accueil individualisé (pour les élèves diagnostiqués « troubles de la santé », pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...); PPS : Projet personnalisé de scolarisation (élèves handicapés).

Plus d'infos : Collectif national de résistance à Base-élèves (CNRBE) : <https://retraitbaseeleves.wordpress.com/>

## À l'école, un sport sans compète

Enjeu pédagogique et d'émancipation : une éducation physique et sportive échappant aux modèles de dominations.

Le sport (1) n'est pas seulement un mot qui recouvre tout un ensemble d'activités physiques fort différentes. C'est aussi le véhicule d'une idéologie néfaste, qui imprime sa marque sur l'école et les enfants. Il glorifie la compétition, anoblit les « forts », dévalorise les « faibles », détruit les corps et imprime la performance dans les esprits. À travers ces différents effets, il exacerbe les conflits et laisse libre cours à la violence enfouie.

### ■ Sans compétition ni domination

Pour résister à cette idéologie, il est donc nécessaire pour les éducatrices et éducateurs que nous sommes de décoloniser l'EPS, l'éducation physique et sportive. Nous pouvons ainsi proposer toutes sortes d'activités non-compétitives, expressives (danses, expressions corporelles), gymnastiques douces et énergétiques (yoga, arts martiaux internes et toutes sortes de disciplines dérivées). Mais aussi bannir la compétition et privilégier la recherche qualitative plutôt

priviliégiant la santé. Soit à l'exact opposé du sport favorisant une recherche effrénée de performance. Dans ce sens, l'éducation physique est indispensable et sera pleinement utile à la maturation d'êtres humains adultes, ce qu'avaient compris les promoteurs de l'éducation intégrale comme Sébastien Faure (2).

### ■ Des plaisirs partagés

Dans cette recherche, les voies sont bien sûr multiples et encore largement inexplorées. Nous pouvons déjà supprimer tout ce qui relève de la compétition et favoriser la coopération. L'évaluation quantifiée des performances peut être oubliée au profit de la mise en avant de l'engagement. Dans les jeux d'équipes, les tournois avec classement final peuvent être remplacés par des rencontres amicales, où le respect des joueurs et la recherche du plaisir partagé priment sur le reste. Les règles peuvent être adaptées pour favoriser le jeu collectif. Par exemple dans les jeux où l'objectif est de marquer, un « but » ne sera validé que si l'ensemble de l'équipe y a participé. On peut aussi éviter de comparer les élèves les uns aux autres, en préférant prendre en compte leurs progrès. On les aidera à développer des pratiques corporelles autonomes et non-compétitives. ●

La Mauvaise herbe

(1) lire « Sport, jeu ou activité physique ? » in La Mauvaise herbe n°1 et « La domination sportive » dans le n°2 paru au premier semestre 2016.

(2) Écrits Pédagogiques, Sébastien Faure, Éd. du Monde Libertaire, réédition 1992.





# La boîte qui se fait de l'argent sur mon dos

Les vélo-entrepreneurs, nouveaux prolétaires. À Lille, Londres, Bruxelles et ailleurs.

Ils sont des dizaines rassemblés, à deux pas des manifs lilloises. Reconnaisables au gros sac à dos cubique en permanence sur le dos, ces livreurs de Deliveroo, un service de livraison de repas, n'ont pas de contact avec les manifestants. Pourtant on aurait beaucoup à se dire. Je suis allé à leur rencontre. Premières réflexions. Des camarades d'autres UL pourront apporter des contributions. Il y a un réel enjeu de syndicalisation tout en questionnant l'évolution du travail, du syndicalisme.

## ■ De chômeur à startupeur

Bruno a fait une école de commerce, mais il préfère pour l'instant Deliveroo, où il gagne plus que comme assistant marketing junior. Auto-entrepreneur, comme tous ses collègues, il ne s'est pas vraiment renseigné sur les impôts qu'il devra payer (comme la contribution économique territoriale qui a remplacé la taxe professionnelle). Il a obtenu l'Accre, Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise, et gagne plus de deux fois le Smic. La course est payée 5 euros, quelle que soit la distance. Il aime faire du sport en bossant quand il veut. Mais concrètement, c'est presque tous les soirs jusqu'à minuit. Tous ses collègues sont jeunes, plutôt costauds. Comment vieillit-on chez Deliveroo ? J'ai plus de 50 ans : j'ai postulé, pour voir. Deliveroo ne m'a même pas répondu. Théoriquement, le livreur est un employeur, mais il n'a pas le



choix des moyens à mettre en œuvre ni de ses clients.

## ■ Mon patron, un algorithme

En réalité, Deliveroo est juste une application, comme Uber, qui permet à un particulier de commander les plats choisis chez les restos adhérents. Deliveroo touche une commission et paie les livreurs. Un gros boîtier, attaché au poignet des livreurs permet à Deliveroo de les localiser, d'envoyer le plus proche au resto choisi par le client, dont l'adresse est transmise au cycliste.

« Le vol du temps de travail d'autrui, base actuelle de la richesse, paraît une assise misérable comparée à celle que crée et développe la grande industrie elle-même. Lorsque, dans sa forme immédiate, le travail aura cessé d'être la grande source de la richesse, le temps de travail cessera et devra cesser d'être la mesure du travail, tout comme la valeur d'échange cessera d'être la mesure de la valeur d'usage. » Karl Marx, *Manuscrits de 1857-58, dits Grundrisse*.

## ■ Peu à l'heure, la semaine à rallonge

Le système calcule les courses effectuées. Damien explique : l'application envoie à tous un nom de resto. Le premier livreur qui accepte numériquement va chercher les plats commandés, et valide alors la commande. Ce n'est qu'à ce stade qu'il apprend l'adresse où livrer. « Sinon personne ne prendrait les courses pourries, où on doit livrer dans les quartiers écartés ». Damien se fait 1500 euros par mois pour 50 heures par semaine. Moins que le Smic horaire, mais plus que le Smic mensuel. Toute l'attractivité de ce système d'exploitation est dans ces deux chiffres.

## ■ Se passer de l'appli ?

Pour Damien qui fait ce boulot depuis six mois, les livreurs sont conscients que Deliveroo se fait de l'argent sur leur dos. Ils évoquent souvent un vague projet de monter leur propre application et de toucher toute la com' du restaurant, comme la surfacturation payée par le client. Il faudrait que les livreurs soient davantage organisés.

## ■ Au secours, la boîte à coulé !

Tous les livreurs de Deliveroo connaissent l'histoire de Take eat easy dont quelque 2000 livreurs ont appris le 25 juillet 2016, que cette boîte belge installée à Paris était en liquidation, et qu'ils ne seraient pas

**« Dans la lutte, cette masse se réunit, elle se constitue en classe pour elle-même. Les intérêts qu'elle défend deviennent des intérêts de classe. »** Karl Marx, *Misère de la philosophie*, 1847



payés. Sous-traitants de la boîte et non salariés, ils ne sont pas prioritaires. Certains salariés ont créé un collectif et tentent de se faire reconnaître en justice comme salariés de fait. C'est ce qu'ils sont, mais il semble qu'ils aient peu de chance de gagner en justice. D'une part parce que certains sont étudiants, que d'autres travaillent pour plusieurs entreprises concurrentes, et enfin, parce que la justice française n'admet cette démarche que si l'entreprise a les moyens de payer des salariés, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Pour sortir de leur précarité, les livreurs n'ont de solutions que collectives. Dans les pays voisins, on s'est orienté dans deux directions : la reconnaissance par les patrons du statut de salariés, ou la création de coopératives de livreurs, atteignant le poids nécessaire pour négocier.

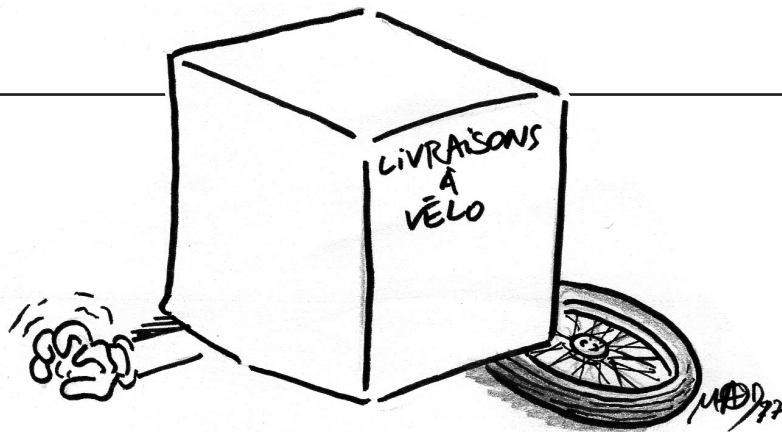
## ■ Victoire à Londres, accord à Bruxelles

À Londres, à Bristol et dans plusieurs villes de grande Bretagne, l'IWUG (Independent workers union of Great Britain, fondé par un ancien des IWW) a accompagné plusieurs combats victorieux pour passer au salaire horaire. À Londres, les livreurs étaient payés 3,75 £ par course, sans fixe. Désormais, depuis le mois d'août, ils sont payés 7 £ de l'heure, plus une livre par course. Et en décembre l'IWUG a obtenu la réintégration d'un livreur blacklisté, animateur du mouvement.

À Bruxelles, du fait de l'absence de statut d'auto-entrepreneur, Deliveroo et Take eat easy passent par des associations de portage salarial pour faire les fiches de paie. Ainsi, SMartBE, une coopérative créée au départ pour faire les fiches de paie



des intermittents du spectacle (qui n'ont pas de statut en Belgique), s'est rendu compte que 500 de ses membres étaient des coursiers. Des négociations ont alors été menées avec les entreprises. Désormais, chaque livreur est payé au minimum trois heures par jour, dès qu'il signale sa disponibilité. C'est la pratique habituelle des CDD d'usage : ce statut est appliquée en Belgique aux déménagements, aux enquêtes, activités qui par nature sont considérées comme temporaires, et donc ne donnent pas droit à une prime de 10 %. Et SMARTBE a obtenu que les frais liés à l'utilisation de vélos et de smartphones personnels soient remboursés de manière forfaitaire.



### ■ L'option peloton

Ces exemples dessinent deux scénarios pour les coursiers français : obtenir d'être reconnus salariés de fait, ou se constituer en coopérative et établir un rapport de force suffisant. Ça dépendra, bien sûr, des envies des livreurs. Comme le montre une sociologue dans *Rebelyon\**, beaucoup tiennent à une certaine indépendance. De l'extérieur, on peut toujours dire que c'est une illusion, que le sentiment de liberté n'est que

l'ignorance de ses chaînes.

Pas évident de mener des combats pour ces livreurs dont les boîtes peuvent blacklister les plus contestataires. La CNT a souvent démontré sa capacité à organiser des travailleurs soumis à la répression patronale. Nous avons là un terrain de nos luttes futures ! ●

Jean-François, Stics 59 (UL de Lille)

\*<https://rebelyon.info/Exploitation-2-0-quand-des-patrons-font-16945>

## Soutiers de l'uberisation

Uniforme obligatoire, salariat déguisé.

Ils sont un peu comme des Monsieur Jourdain faisant de la prose sans s'en rendre compte. Salariés sans se vivre comme tels, les coursiers vélo entrepreneurs sont géolocalisés, dispatchés par un algorithme, en permanence évalués, avec des points attribués par les clients et les restaurateurs qui peuvent engager des sanctions. Ils répondent à des demandes de courses déterminées par l'application mobile qui les met en relation avec leur client, n'ont rien à voir avec un petit patron à son compte qui choisirait ses clients et ses tarifs. Ils ne facturent d'ailleurs pas à leur client. Rien d'un accord de gré à gré. Il subissent obligation de résultat, rendement et pression de la plate forme pour que le client final soit satisfait. Rien de l'autonomie d'un artisan indépendant. Arborer l'uniforme de la marque est présenté comme obligatoire. Le lien de subordination qui constitue le contrat de travail semble assez évident. La vente de la force de travail se traduit par une location d'énergie musculaire et de vivacité



du coup de pédale.

### ■ Gagner en requalif

Il n'y a pas encore de jurisprudence. À priori, pas de procédure connue en requalification du contrat de travail par des livreurs maintenant leur lien de boulot avec la plateforme attaquée. Juste des recours quand le lien de travail et de commande s'est rompu. La faillite de la plateforme Take Eat Easy en juillet 2016 a laissé en France près de

2500 livreurs sur le carreau. Problème : certains prud'hommes se déclarent incompetents pour juger des personnes ayant signé un contrat commercial (donc direction tribunal de commerce, c'est d'ailleurs une des stratégies des employeurs). Toujours en cours, la première demande connue de requalification par les prud'hommes d'un contrat de travail face à une autre entreprise de livraison à vélo de repas, Tok Tok Tok. Affaire renvoyée devant un juge départiteur le 13 mai devant le Conseil de prud'hommes de Paris. Délai de renvoi 12 à 18 mois.

Quatre membres du « collectif coursiers franciliens »\* ont attaqué Take Eat Easy aux prud'hommes pour se faire requalifier comme salariés. Audience prévue le 3 mai 2017. Mais de première instance en appel, et jusqu'à la cour de cassation, le contentieux peut durer longtemps, 6 ou 7 ans, prédisent certains avocats. ●

rédaction du CS

\* Un collectif a aussi été créé à Bordeaux



# Dans les friches de la ville

Région lyonnaise. Un squat, extension de la rue et refuge. Chronique de travailleurs sociaux.

**D**e l'extérieur, l'espace paraît abandonné, muré, grillagé, difficilement pénétrable, il n'est pas légalement accessible. Il appartient à EDF... Ce n'est pas un espace ouvert, mais il est isolé du reste de la ville, tout en restant proche, et présente l'avantage d'un



terrain arboré.

Une maison délabrée se campe au milieu de cette végétation redevenue sauvage.

C'est ici, que Nestor, Belongo, Stéphane et ses deux chiens ont posé leur sac, ici qu'ils se sont arrêtés de marcher. Une vie collective s'organise : chacun s'est attribué une pièce de la maison, pour en faire sa chambre, son espace intime. La terrasse improvisée et abritée servira de cuisine, de salle à manger, de salon. Ils s'y retrouveront chaque soir pour parler, partager le repas, l'alcool. Ensemble, ils domptent les herbes folles, libèrent les fleurs naissantes et les entourent de petits cailloux. Enfin, un "chez soi" provisoire mais essentiel !

Dans ces entre-deux, entre habiter dedans et vivre dehors, être inclus ou exclus de la société, la vie humaine s'est insérée. Ou la survie.

## ■ Ombres dans la rue

Le monde de la rue est peuplé de personnes qui y habitent et qui s'apparentent à des ombres.

Ces ombres ne sont que notre

propre reflet ! L'équipage de la Maraude inscrit désormais ce lieu dans sa tournée hebdomadaire. Ainsi, chaque mercredi, il fera le détour par ce nouveau squat, veillera sur ses habitants, sur leur confort, leur santé.

Belongo a une cinquantaine d'années. Originaire de Kinshasa au Zaïre, il est arrivé en France en 1991. Nous ne savons pas grand chose de son parcours, seulement qu'il a vécu des années dans un foyer Sonacotra, et qu'il sort d'un séjour à l'hôpital psy du Vinatier. La maladie psychiatrique fait partie des processus d'exclusion. La folie fait peur, coûte cher, alors nombre d'entre eux, isolés, se retrouvent à hanter les rues des villes, dans le plus grand effroi, la souffrance et une immense solitude.

Si Belongo vit dans ce squat, c'est parce que Nestor et Stéphane l'ont pris sous leur protection, dans la limite de leurs possibilités. Ils lui cuisinent et lui servent le repas, bien souvent dans sa chambre car il ne se lève presque plus. Ils s'inquiètent de son état et nous préviennent à chaque crise, qui sont fréquentes. Atteint de délires auditifs, visuels, de paranoïa, il se plaint de maux de tête extrêmement violents et incessants.

## ■ Lampe torche

Lors de la tournée, nous arrivons vers 19h. Il fait nuit, Belongo est dans sa chambre. Il nous faut vérifier, tenter de percevoir son état, éviter sa dégradation. Alors nous nous approchons doucement de l'entrée, le faisceau de la lampe torche fouille, des assiettes à moitié vides jonchent le sol. On frappe doucement à la porte. Pas de réponse. On ouvre.

Une forme endormie, enfouie sous une couverture, sur un matelas à même le sol, apparaît à la lueur de la lampe. Nous l'appelons, il répond qu'il a mal à la tête....

Le médecin de la Maraude adapte le traitement, mais il nous fait part de son désarroi face à cet homme épuisé.

## ■ Trop malade pour être dehors

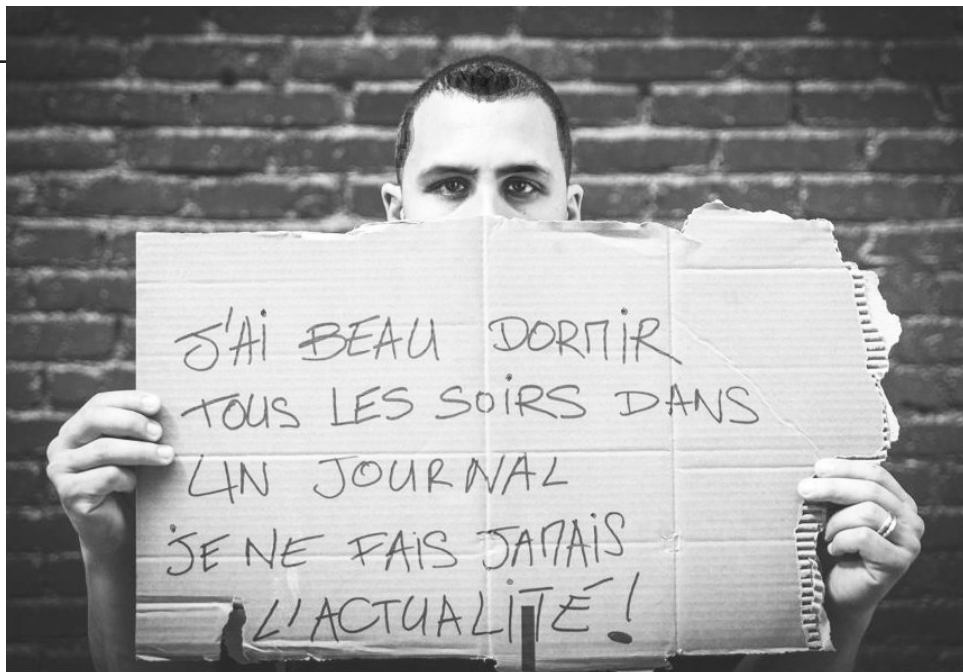
Belongo devrait être hébergé, il est bien trop malade pour être dehors. Nos appels au 115 restent sans solution: aucune place libre. Il faut attendre le début du plan froid, le 1er novembre. Mais les places supplémentaires sont alors prises d'assaut et Belongo n'est pas prioritaire. La Maraude l'oriente sur une des deux places qui leur sont réservées durant l'hiver, mais qui ne valent qu'une seule nuit. Belongo est content de dormir dans un vrai lit, d'avoir un repas chaud, mais l'aube est trop désespérante, retrouver la rue et le froid après une courte et seule nuit de répit, c'est trop violent. Il ne voudra plus occuper ces places.

Ce n'est que de longues semaines plus tard que Belongo obtiendra une place où il pourra rester jusqu'à la fin du plan froid.

Nous sommes contents pour lui, il va pouvoir enfin se reposer dans de bonnes conditions.

Les semaines passent, de temps en temps il vient nous dire bonjour à la Halte et boire un café. Il semble en





meilleure forme, il a le sourire.

### ■ Le feu, les coups, la mort

Nestor a accédé à un logement, Stéphane et ses deux chiens sont restés au squat, mais des gens malintentionnés ont mis le feu et il a dû repartir dans la rue. Peu de temps après, il meurt des suites d'une agression au cours de laquelle il a été roué de coups...

Peu avant la fin du plan froid, Belongo est parti du foyer sans un mot. Sans aucune nouvelle de lui, on pense qu'il a pu retourner à Lyon où il devait connaître des gens. Espérer le moins pire, c'est aussi ce qui nous fait tenir !

La suite ne sera que la minutieuse chronique d'un désenchantement, le dérisoire témoignage d'un destin disloqué, d'une vie à jamais perdue. La fragilité des choses, la question des liens, quand la mort rôde, quand l'absence de conscience dissout toute humanité. Les vieilles douleurs enfouies sont propulsées au devant et le destin ravive les plaies du passé.

### ■ Belongo, fin de parcours

En juin 2016, les restes du corps de Belongo ont été retrouvés. Probable qu'en partant du foyer, il a voulu retourner au squat mais il n'existait plus. Il s'est alors réfugié dans une autre maison abandonnée de la ville, où il est mort seul, emmuré. Son cadavre sera découvert des mois plus tard.

Le jour n'est à personne mais cha-

cun a sa nuit. Belongo, rivé à une solitude « crasse », plonge dans l'obscurité jusqu'au fond de lui même, à en éprouver l'inconnu, l'invisibilité, l'imprévu, l'incertain, et la fondamentale inquiétude de la nuit comme antichambre du néant.

L'histoire ne s'arrête pas là. Ses obsèques ont eu lieu le 24 juin 2016 dans le quartier des indigents au cimetière paysager. Seul notre collègue Raphaël l'a accompagné, déposant cinq roses blanches sur son cercueil.

Toutes ses personnes sans abris, qui errent dans les rues de la ville, mènent une lutte quotidienne, résistent parfois jusqu'à l'épuisement à des conditions limites d'existence.

Elles portent les traces douloureuses qui s'y dessinent progressivement par la non reconnaissance, par l'abandon, puis par l'oubli. ●

*Elisabeth, CNT Interpro Villefranche section syndicale la Sauvegarde, février 2017*

## Toujours plus !

**Les patrons ne baissent pas les bras. Malgré la dérégulation bien en place avec les lois Macron, Rebsanem et El Khomri, certains pleurnichent encore. comme le PDG de Michelin quand même ravi que l'accord d'entreprise prime sur ces désagréables accords de branche ou accords nationaux, il regrette que les « autres dispositions envisagées par le projet de loi El Khomri aient été battues en brèche par un débat politique qui n'a pas donné une bonne image de la France à l'étranger. Il faut maintenant aller plus loin sur un certain nombre de sujets, en particulier sur la flexisécurité »\*.**

\* Le Monde, 14 février.

## L'ECO GESTE DU JOUR





# Le printemps des doubles exclusions

Dans le travail social, la gestion des salarié-es subit la même précarité que celle des gens de la rue.

Les gouvernements successifs, main dans la main avec le Medef, continuent leur politique de régression sociale : diminution du nombre de fonctionnaires, économies sur les services publics jugés non rentables (éducation, santé, etc. soumis alors aux logiques de marché) et privatisation, diminution des subventions dans le secteur social, répression et précarisation accrues...

Dans le secteur social comme ailleurs, la part des emplois non qualifiés et sous statut précaire s'accroît. La précarité devient le lot commun tant pour les salarié-es du secteur que pour ses usager-es.

## ■ Tout le monde à la rue !

Ainsi, le dispositif d'hébergement hivernal. C'est devenu de plus en plus courant au sein de structures gérées par des associations, le plus souvent conventionnées par la préfecture et subventionnées sur la durée de ces conventions. À la fin de la « trêve hivernale », ces structures qui accueillent des personnes à la rue les jettent en même temps que leurs salarié-es, embauché-es en CDD. C'est en plus à ces salarié-es que peut incomber la tâche, ingrate, contraire aux principes du travail social, illégale, de pousser vers la sortie les personnes qu'elles ont pourtant eu pour mission d'ac-



compagner du 1er novembre au 31 mars. Mettre dehors et subir le même traitement...

À la précarité des contrats et des conditions de travail s'ajoute la précarité « morale » qui réduit à néant toute projection dans l'avenir puisque les salarié-es, comme les personnes hébergées, sont volontairement entretenues dans une désinformation quant à leurs sorts respectifs.

## ■ Précaire dedans, précaire dehors

La précarité des contrats maintient les travailleurs et travailleuses dans une position de soumission, d'application des directives hiérarchiques.

Les associations employeuses ne respectent donc pas la loi et portent atteinte aux droits des usager-es. Elles se facilitent aussi la tâche en employant du personnel précaire qui n'est pas en position de revendiquer le respect de ses droits ni de ceux des personnes accompagnées. Il est ainsi demandé aux salarié-es

de faire appliquer des règlements illégaux qui nient les droits fondamentaux des usager-es. L'éthique, la déontologie du travail social sont ainsi niées au travers de ce dispositif d'hébergement hivernal. Notre mission n'est pas d'exclure mais d'accompagner les personnes déjà en situation d'exclusion. En ce sens, nous piétons nos professions qui visent à promouvoir le changement social et travailler à la libération des individu-es.

## ■ La négation du travail social

En nous demandant de ne plus faire « avec », on nous fait collaborer à un système qui n'a plus rien à voir avec le travail social. Nous ne sommes plus que les valets d'une politique portée par les gouvernements successifs, anti-pauvres, racistes, xénophobes, excluant toute personne qui n'entre pas dans les cases !

Les principes de confidentialité et de droit à l'intimité sont par exemple régulièrement bafoués. Pour accéder à un toit, les personnes doivent faire part d'une grande partie de leur histoire personnelle. Et donc accepter de divulguer des informations de l'ordre de l'intime pour espérer une place en hébergement.

## ■ Isère, misère

Cette confidentialité bafouée a été dénoncée par les salarié-es du 115





dénoncée par les salarié-es du 115 de l'Isère, en grève le 8 novembre 2016 pour dénoncer aussi les discriminations (illégales) que subissent les personnes en demande d'hébergement, en fonction de leur statut administratif, leur âge, l'état de grossesse, leur appartenance à une nation, etc. La grève visait aussi le manque de moyens, places d'hébergement insuffisantes, etc.

Les salarié-es du Salto, Service d'accompagnement social des personnes sans logement, se sont aussi mobilisé-es à Grenoble en décembre dernier face à une baisse drastique des subventions du département de l'Isère\*, assortie d'une augmentation du nombre de bénéficiaires à suivre !

Le dispositif d'hébergement hivernal, les critères de sélection que les salarié-es du 115 doivent appliquer pour l'accès à l'hébergement, la baisse des subventions à un service d'accompagnement des personnes sans logement, tout est non sens.

La collectivité bafoue ainsi les principes inscrits dans la loi de continuité et d'inconditionnalité de l'hébergement (droit au logement opposable de mars 2007 et article L.345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles) et le droit d'accompagnement personnalisé (loi de mobilisation pour le logement et

la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009).

### ■ Partout, ensemble

Ces constats de dégradation des conditions de travail, de perte de sens et d'injonctions illégales, sont à l'œuvre dans une grande partie du secteur social.

Il est important de ne pas rester isolé-es, de se mobiliser collectivement :

- Mettons-nous en lien, parlons-nous, organisons-nous, soyons solidaires pour refuser d'appliquer des directives illégales et contraires aux principes du travail social, mais aussi pour exiger plus de moyens pour pouvoir proposer un véritable accompagnement social ;

- informons les usager-es de leurs droits, luttons ensemble pour les faire respecter ;

- utilisons le syndicat comme outil de défense de nos droits, refus la précarité et la logique d'entreprise dans les structures sociales, etc.

- utilisons le syndicat comme outil de défense des droits des usager-es.

- défendons notre vision des services sociaux : égalitaires, solidaires, accessibles à tou-t'es ! ●

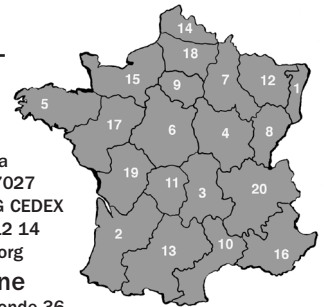
CNT 38

\* Budget réduit de 30 000 € en 2016, baisse de 100 000 € pour 2017.

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

### Bureau confédéral

5, place des charrons 57000 Metz  
06 52 17 93 54 mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



#### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027 STRASBOURG CEDEX  
1 09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

#### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux  
06 95 52 69 71  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)  
Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérignac  
Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

#### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

#### 4 Bourgogne

Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire  
BP 3, 71290 Cuisery  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org)  
06 01 22 17 94

Syndicats CNT Nièvre  
BP 25, 58018 Nevers-Courlis

Syndicats CNT Dijon BP 392, 21011 Dijon

#### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

#### 6 Centre

259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

#### 7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

#### 8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
Syndicat intercorporatif CNT Jura BP 98, 39140 Bletterans cedex

#### 9 Île-de-France

Union régionale CNT 33, rue des Vignoles, 75020 Paris  
01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

#### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
BP 90256, 6 rue d'Arnal 30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

#### 11 Limousin

Union locale Limou-sin 6, rue de Gorre, 87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

#### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
UD CNT Moselle 5, place des Charrons, 57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

#### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse  
Tél 09 52 58 35 90

#### 14 Nord Pas-de-Calais

Picardie  
Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

#### 15 Normandie

Syndicats CNT Calvados BP 02, 14460 Colombelles Syndicats CNT Seine- Maritime BP 411, 76057 Le Havre CEDEX Syndicat CNT Eure  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

#### 16 PACA

CNT-STIGS 13 c/o 1000 bâbords 61, rue Consolat 13001 Marseille

#### 17 Pays la Loire

voir Bretagne

#### 18 Picardie

Voir avec Nord Pas-de-Calais

#### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT 20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

#### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT 44, rue Burdeau 69001 Lyon

## Turquie

## Assassinat d'Hrant Dink : des commanditaires sous haute protection

Depuis de nombreuses années, un processus dictatorial est mis en place en Turquie. Processus qui, depuis la tentative de coup d'État en Juillet 2016, a franchi un nouveau palier. La cible du pouvoir ce sont les opposants politiques et syndicalistes, les organisations kurdes, les journalistes, les médias, les enseignants, les droits et les pratiques arrachés par les mouvements féministes. Cette vague répressive s'est concrétisée par des milliers de licenciements de fonctionnaires, des milliers d'arrestations, ceci dans le cadre d'un état d'exception permanent. Cette intensification de la répression s'appuie sur le développement d'un nationalisme exacerbé et l'encouragement du culte du président Erdogan qui n'est pas sans rappeler les mœurs du fascisme. Les gouvernants européens laissent faire, cautionnant de fait cette dérive totalitaire. L'appareil judiciaire et policier est instrumentalisé depuis de nombreuses années, comme en témoigne l'enquête sur l'assassinat d'Hrant Dink.

Le 23 janvier 2017, une conférence s'est tenue à la Maison du Barreau de Paris, organisée par l'AFAJA (Association Française des Avocats et Juristes Arméniens) et des avocats du Barreau de Paris, en présence de membres du Conseil Démocratique Kurde en France, afin de faire le point sur l'enquête concernant l'assassinat d'Hrant Dink, journaliste turc d'origine arménienne, assassiné le 19 janvier 2007 à Istanbul. Devant une assemblée de 150 personnes, des avocats du barreau de Paris ont fait le point sur ce crime ; parmi eux se trouvait Raquel Dink, sa veuve, venue avec son avocat.

### ■ Quand la liberté d'expression devient un crime dans le code pénal turc

Hrant Dink est un journaliste qui a fondé en 1996 un journal, Agos, publié en langue turque et arménienne, et qui mène une activité politique progressiste avec l'objectif d'agir pour le rapprochement des communautés turque et



arménienne. Cet hebdomadaire rencontre un réel écho et 6000 exemplaires sont diffusés chaque semaine. Cette orientation représente pour le mouvement nationaliste une véritable provocation. Ce qui va constituer le prétexte à une véritable campagne de dénigrement est la parution dans Agos en 2004 d'une série d'articles consacrée à la reconnaissance du génocide arménien. La mouvance nationaliste ne supporte pas cet itinéraire libre qui entend jeter des passerelles entre

les communautés. Pire, Hrant Dink évoque à un moment la possibilité que la belle-fille d'Atatürk, le fondateur de la république Turque, fut d'origine arménienne. Cette hypothèse est considérée comme un acte blasphématoire. Les responsables du journal sont condamnés en 2005 à une peine de prison avec sursis, la justice se fondant sur l'article 301 du code pénal turque qui instaure un nouveau crime, celui « d'insultes à l'identité turque », dont peuvent être accusé-e-s ceux et celles qui

émettent des opinions critiques sur la Turquie. Ce crime est passible de deux années de prison. Hrant Dink est l'objet de campagnes haineuses qui le désignent comme une cible. Le 19 janvier 2007, il est assassiné de trois balles dans la tête devant le siège de son journal.

## ■ Des entraves à la procédure judiciaire

Les multiples témoignages de juristes lors de la conférence effectuent les mêmes constats. Si le meurtrier un jeune nationaliste de 17 ans, membre du Parti de la Grande Union, est sous les verrous, de nombreuses zones d'ombre accompagnent une action judiciaire non close depuis 10 ans. L'enquête révèle qu'il existe des pistes démontrant que cet acte n'est pas l'œuvre d'un petit groupe isolé, et qu'il existe des éléments montrant que la police, informée, a laissé faire. La « justice » turque traîne les pieds

et, en septembre 2010, elle a même été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour « ineffectivité de l'enquête et partialité ». L'avocat de la famille poursuit le combat pour que les instigateurs soient jugés, que les policiers qui ont ignoré les rapports d'indicateurs rendent des comptes. Il est significatif de constater que la gestion judiciaire du meurtre d'une journaliste russe, Anna Politkovskaïa, membre du journal Novaya Gazeta (dont 6 journalistes ou collaborateurs ont été assassinés depuis 1993), tuée en 2006, est similaire : les auteurs incarcérés, les instigateurs n'étant nullement inquiétés.

## ■ Des commanditaires non identifiés

Durant les mois qui précèdent l'exécution d'Hrant Dink, le climat délétère a incontestablement été le terreau qui a permis à l'assassin

de passer à l'acte - comme les campagnes nationalistes contre Jaurès ont armé le bras de Raoul Villain le 31 juillet 1914. Il n'en demeure pas moins qu'une véritable chape de plomb recouvre l'instruction judiciaire, toujours en cours, que les entraves à l'encontre de la partie civile sont permanentes. Dans un contexte où, depuis juillet 2016, l'état d'exception s'installe en Turquie, avec son cortège de textes liberticides, d'arrestations, de licenciements massifs de syndicalistes, d'opposants politiques, de poursuites à l'encontre des militant-e-s kurdes, le combat pour ne pas oublier l'assassinat d'Hrant Dink est une nécessité. Ce combat est indissociable de la lutte pour l'abrogation de l'article 301 du code pénal turc, clef de voûte d'une idéologie nationaliste qui alimente les conflits du présent et prépare ceux de demain. ●

*Raphaël,  
secrétariat international de la CNT.*

## Amérique

### Seattle : Solidarité !

Solidarité avec le militant d'IWW branche de Seattle blessé par balle lors des manifestations contre l'investiture de Trump.



Le 20 Janvier 2017, lors d'un rassemblement de protestation contre l'investiture de Trump, les orientations politiques qu'il incarne et contre la misogynie blanche nationaliste qu'il véhicule, un militant des Industrial Workers of the World (I.W.W.) de Seattle, et membre du Comité de Défense Générale de l'organisation, a été blessé par balle, touché à l'abdomen, faits qui se sont produits à l'université Washington de Seattle. Cette personne est par ailleurs un militant anti-fasciste de longue date.

Des doutes subsistent actuellement sur l'origine du tir, vraisemblablement un activiste de l'extrême-droite qui avait appelé à une contre-manifestation. Cet acte est révélateur du mouvement réactionnaire qui se mobilise à Seattle comme à Paris et dans toute l'Europe.

Les soins d'hôpitaux sont très importants, de plus ce militant va se retrouver provisoirement sans ressources. Aussi la CNT-F appelle à participer à la campagne de solidarité financière lancée par IWW- Mon-

tréal.

An injury to one is an injury to all Solidarité Financière : mode d'emploi.

Envoyez vos dons en cliquant sur le lien : <https://www.crowdrise.com/medical-fundraiser-for-iww-and-gdc-member-shot-in-seattle>

Pour visionner l'appel du Syndicat IWW-Montréal, en français : <http://www.cnt-f.org/video/videos/44-international/646-solidarite-avec-iww-seattle> ●

*Groupe de Travail « Amérique »  
du Secrétariat International de la CNT*



## Roumanie

# Que se passe-t-il en Roumanie ? Entretien

J'ai rencontré Léo lors d'un voyage en Roumanie en 2013. Nous sommes restés en contact depuis et avons même réalisé une tournée commune en France et en Roumanie en 2015 avec nos groupes de punk rock. Son groupe TBA s'est par exemple produit au centre social autogéré La Gueule Noire chez nous à Saint Étienne. On s'est également revu au festival Punk Rock Holiday en Slovénie l'année dernière. Je voulais en savoir plus sur les manifs en Roumanie, je lui ai donc envoyé quelques questions et voici ses réponses... j'ai fait de mon mieux pour la traduction !

### Tu peux te présenter ?

Je m'appelle Léonard, j'ai 24 ans, chanteur compositeur dans un groupe punk/hardcore de Bucarest, barman dans un pub rock sur un campus universitaire, né à Rosiorii de Vede, une toute petite ville du sud de la Roumanie, installé à Bucarest depuis 5 ans maintenant.

### Peux-tu expliquer ce qui se passe actuellement en Roumanie ? Quelles sont les principales personnes impliquées ?

Depuis la chute du communisme en 1989, les "démocrates" qui ont pris le pouvoir n'étaient ni plus ni moins que des ex membres du Parti Communiste Roumain, le seul parti officiel en Roumanie entre 1947 et 1989. Ils ont bâti une organisation appelée FSN (le Front du Salut National) qui a joué un rôle majeur dans la révolution et qui a gagné les premières élections géné-



rales de la Roumanie démocratique. La majorité des gens, et surtout la classe laborieuse rurale, voyait le FSN comme un nouvel espoir. Par contre les classes moyennes sont retournées dans la rue, mais cette fois le pays était divisé, le FSN (les ancêtres de l'actuel Parti Socialiste Roumain, PSD) appelant à arrêter ces manifestants considérés comme "fascistes" de manière extrêmement violente. Au début des années 90, les membres du FSN infiltraient toute la scène politique que ce soit en restant au PSD ou en migrant vers les partis d'opposition comme le parti national libéral. Pendant 27 ans, le pouvoir est passé des sociaux démocrates aux libéraux, formant de nombreuses alliances entre les petits partis dirigés par de riches personnes influentes et les gros partis nationaux.

Décembre 2016. Élections législatives en Roumanie. Les derniers instants du gouvernement de technocrates mis au pouvoir après les événements tragiques du

Colectiv Club qui firent 64 morts (<http://www.france24.com/fr/20151031-incendie-meurtrier-concert-discotheque-bucarest-roumanie-colectiv-hard-rock-roumains>, ndt). Cet événement a conduit à d'importantes manifestations, forçant le premier ministre de l'époque Victor Ponta (PSD) et le gouvernement social-démocrate à démissionner. Dans le même temps, un nouveau parti se formait aux élections locales de Bucarest, USB (Union pour Sauver Bucarest). L'union est ensuite devenue L'Union pour Sauver la Roumanie (USR) et s'est très vite développée à un niveau national, avec l'aide des trentenaires/quarantenaires de la classe moyenne urbaine et connectée. Après les élections il y avait donc 4 principaux partis au parlement : le PSD (Parti Social Démocrate), le PNL (Parti National Libéral), l'USR, le parti le plus récent et le moins expérimenté, et l'ALDE (Alliance des Libéraux et des Démocrates), une alliance menée par un « migrant » politique qui fut un temps premier ministre. Le PSD et l'ALDE ont signé une alliance pour former une

majorité au parlement, ne laissant à l'USR d'autre choix que de former une opposition avec le parti Libéral.

Janvier 2017. Le PSD, avec 45% des voix, a été élu sur un programme populiste, en promettant de meilleurs salaires, meilleures retraites et avec l'aide importante de l'église roumaine orthodoxe. Ils ont proposé une ordonnance d'urgence qui aurait aidé Liviu Dragnea, le leader du PSD, à nettoyer son casier (il est aujourd'hui reconnu coupable de fraude et abus de pouvoir). De nombreux membres du PSD sont coupables de fraude, corruption et abus de pouvoir et font globalement de la politique pour leur profit personnel. Le PSD n'est pas le seul parti corrompu, mais c'est le plus détesté pour avoir gouverné depuis longtemps, appauvrissant le pays, enrichissant ses membres, manipulant le peuple à travers la religion et les médias de masse, avec un électoral basé sur les personnes âgées et les couches populaires. Ce fut l'étincelle qui a remis les roumains dans la rue. On n'en peut plus de voir toujours les mêmes têtes en politique depuis plus de 20 ans, gagnant fortune et pouvoir pendant qu'on n'a pas d'autre choix que de quitter le pays pour chercher une vie meilleure.

### **À quel point es-tu impliqué dans ce mouvement ? Comment participes-tu ?**

L'alliance PSD-ALDE a voté l'ordonnance dans la nuit du 31 janvier aux alentours de 22h. L'assemblée n'était pas prévue et fut réunie en secret. C'est ce qui a mis plus de gens dans la rue le lendemain, avec plus de 150 000 personnes rien qu'à Bucarest. En tant que travailleur d'une

vingtaine d'années, je me suis dit qu'il était normal d'aller manifester contre cette absurdité. Cette nuit fut la seule où il y eut des confrontations entre la Gendarmerie (ndt : Léo utilise le mot « gendarmerie » plutôt que « police » tout au long de son récit) et les manifestants. Je pense que certains jeunes avaient un fort sentiment de colère et de revanche contre les politiciens et que la Gendarmerie a défoncé les manifestants, jeunes et vieux, femmes et enfants. Je n'ai pas pris part aux affrontements, j'étais là avec ma copine, mais je ressentais cette colère comme tout le monde. Quoiqu'il en soit, les cortèges grossissaient de jour en jour. Mais de plus en plus de drapeaux se faisaient présents, l'hymne national était chanté davantage, de plus en plus de « Notre Père » et de slogans anti-gauche se faisaient entendre. Au bout d'un moment je ne me suis plus senti à ma place. Bien que je déteste le PSD autant qu'eux, les gens accusent « la gauche » pour la pauvreté et l'ignorance du peuple. De plus en plus de gens pensent que l'opposition de droite peut faire la différence et considèrent le nouveau parti, l'USR, comme un espoir. Un parti sans la moindre expérience de gouvernement et dont les statuts se contredisent eux-mêmes.

### **Qu'est-ce que vous espérez ou demandez exactement ?**

Si je veux être romantique, je dirais que j'attends un miracle, que la jeunesse de gauche s'élève et dise aux manifestants de combattre la droite, et que le Parti National Libéral c'est la même chose. Le président Iohannis est un libéral, et les libéraux ont utilisé les services secrets et les directives anticorruption de manière anticonstitutionnelle

depuis des années. Espionnage des civils, enregistrements téléphoniques, menaces et insultes envers des personnes surveillées et leurs familles. Ils soutiennent les multinationales et les grandes corporations qui réduisent les jeunes manifestants en esclavage. Franchement, moi ma façon de penser est proche de l'anarchisme et je ne me vois pas manifester côte à côte avec des militants de droite. Le président Iohannis s'est fait « construire » 6 maisons quand il était prof et maire de Sibiu. D'après lui, les profs qui ne peuvent pas se permettre d'acheter une maison n'ont juste « pas de chance ». La Roumanie est l'un des pays les plus nationalistes d'Europe. Tu ne peux pas être populaire avec des slogans anti-nationalistes.

### **Peux-tu résumer les principales dates et les principaux événements depuis le début ?**

22 Janvier – Le président Klaus Iohannis participe à l'événement pour montrer sa solidarité avec les manifestants et déclare aux journalistes qu'« une bande de politiciens qui ont un problème avec la loi veulent changer la législation pour affaiblir l'État de droit, et c'est inadmissible... les roumains ont raison d'être indignés. »

31 Janvier – Le cabinet Grindeanu (PSD) approuve l'ordonnance d'urgence susmentionnée le jeudi soir.

1er Février – Plus grosses manifestations en Roumanie depuis la chute du communisme. Affrontements entre les CRS, des supporters du FC Dynamo Bucarest payés par quelques riches personnes corrompues au long casier judiciaire, et quelques jeunes en colères pas payés (mais dont on n'a jamais fait mention).



5 Février – Bien que le cabinet Grindeanu ait adopté une nouvelle ordonnance qui modifiait la première, entre 500 et 600 000 personnes vont manifester, faisant ainsi les plus grandes manifs de l'histoire de la Roumanie, et réclamant la démission du ministre de la justice, la démission du cabinet, et de nouvelles élections.

6 Février – Premières manifestations pro-gouvernementales, devant le palais présidentiel. Moyenne d'âge : 50 ans. Les médias confirment que la plupart des manifestants étaient payés 100 lei chacun (environ 25 euros).

Maintenant les manifs sont faibles, pas plus de 10-15 000 à Bucarest, sur Facebook les gens disent qu'ils ne vont rien lâcher.

### **Comment réagit le gouvernement ?**

Ici, quand tu ne veux montrer aucune réaction, on a un proverbe qui dit : « Faire semblant qu'il pleut ». Eh bien, c'est ce que fait le gouvernement. Bien qu'il ait annulé l'ordonnance d'urgence n°13, il propose maintenant l'ordonnance d'urgence n°14, la même mais pas tout à fait. La seule différence c'est que les 45 000 euros d'argent « parfaitement légal » qu'ils peuvent voler à l'État sans être inquiétés ont été retirés. Ils doivent faire attention au montant qu'ils volent avant de se faire attraper. Aucune obligation de démission ni amende. Le président est de plus en plus apprécié par les manifestants pour ses discours anti-corruption et la promesse d'utili-

ser les services secrets dans le même but (il n'a pas déclaré ça mot pour mot mais c'est ce que je comprends de ce qu'il dit).

### **Est-ce que vous avez reçu de l'aide d'autres pays ? En attendiez-vous et en attendez-vous plus ?**

Oui on a reçu de l'aide de pas mal de pays. Particulièrement de la part de leurs ambassades qui ont envoyé des messages très critiques au gouvernement vis-à-vis de cette loi. Le gouvernement du PSD a déjà augmenté le salaire minimum et c'est logique que les multinationales qui se sont installées ici pour la main d'œuvre bon marché soient carrément contre. Aujourd'hui ils doivent payer des salaires plus hauts et plus d'impôt. Donc, on a reçu de l'aide des ambassades américaine, britannique et allemande. Une autre forme d'aide est venue de Bulgarie et de Moldavie, cette fois avec des manifestations directement devant les ambassades roumaines à Chisinau et Sofia, car les gens réclament des directives anti-corruption également. Il y a aussi des manifestations d'émigrés roumains devant les ambassades de plus de 20 pays. Moi personnellement j'attendrais un peu de conseils venant de pays avec une longue histoire de lutte contre le pouvoir (par exemple la Grèce).

### **Est-ce que tu penses que ce mouvement peut aboutir à quelque chose de plus grand, comme la création d'un nouveau parti ou d'une nouvelle organisation ?**

Je dirais que je ne sais pas quoi penser de tout ce qui se passe. Je reste sceptique et au risque de paraître ignorant j'ai peur de prendre partie. Même si c'est un parti de droite dirigé par un homme de droite (mais pas corrompu au moins pour l'instant), l'USR peut être un espoir pour l'avenir proche, possédant déjà un certain nombre de représentants au parlement. Ils n'utilisent pas les éternels slogans de la droite conservatrice, ils veulent avant tout un plus gros marché pour les entreprises et aider les jeunes des classes moyennes à rester en Roumanie plutôt que de partir chercher une vie meilleure à l'ouest. Je trouve que le parti social-démocrate développe une idéologie beaucoup plus à droite que l'USR. Et en même temps ils ne prennent vraiment position sur rien. Certains d'entre eux sont contre le mariage gay (oui, c'est un sujet traité en Roumanie, tu le crois ça?), certains sont pour tandis que le PSD est totalement contre. Un nouveau parti serait totalement inutile. La gauche est vue comme « La Peste », et personne ne veut entendre parler d'un vrai parti de gauche bien qu'on ait jamais essayé de réel gouvernement socialiste sous la démocratie. J'espère que les partis d'extrême droite ne vont pas prendre de l'importance. Ce serait vraiment dangereux quand on pense au grand nombre de minorités ethniques présentes en Roumanie. ●

*Interview et traduction par un militant de le  
CNT 42  
Février 2017*





## « Hip hop, la musique de la classe ouvrière »

À Brest, une émission de radio qui mêle hip-hop, émancipation et luttes sociales...

### HIP-HOP STOURM

Radio U, à Brest 101.1 Fm



L'ami Sticky Snake connaît son affaire : militant de la CNT et membre du groupe L'Alerte rouge, il baigne dans le hip hop et la lutte des classes.

#### ■ Quel est le principe de l'émission ?

Hip hop stourm (« hip hop de lutte » en breton), c'est une heure d'antenne hebdomadaire autour d'un thème lié aux alternatives sociales, écolos, à l'éducation populaire, la musique urbaine engagée : chaque semaine une personne, un collectif, une asso, un artiste vient présenter ses actions, combats, projet et travaux en cours... Avec une playlist orientée rap conscient liée au thème du jour.

#### ■ D'où vient l'idée de cette émission ?

J'ai travaillé huit ans en radio. J'ai arrêté pour plusieurs raisons mais notamment par manque de liberté, et par l'impression de diffuser sans cesse et contre mon gré la vision dominante. Ça fait plusieurs an-

nées que je nourris cette idée d'une émission mêlant rap conscient et luttes de terrain. Envie de me faire mon petit « Là-bas si j'y suis » perso, toute proportion gardée...

#### ■ Quelles thématiques tu abordes ?

C'est centré sur les alternatives. On peut parler de pédagogies émancipatrices, de sociologie dans les quartiers populaires, de circuits courts et de bio, d'antifascisme, de ZAD, d'aide aux réfugiés... Étant impliqué dans le milieu du rap engagé, j'invite aussi régulièrement des rappers à présenter leurs projets, ou des assos mettant en place des événements hip hop dans une logique d'éducation populaire.

#### ■ Hip hop et lutte sociale, c'est indissociable pour toi ?

O u i pour le hip hop, car c'est lui qui m'a nourri. C'est grâce à lui que



j'ai entendu parler de colonialisme, du 17 octobre 61, de la Commune de Paris ou d'un tas d'autres trucs peu ou pas référencés dans les bouquins d'histoire à l'école... Pour moi, c'est clairement aujourd'hui la musique de la classe ouvrière. Donc malgré la critique qu'en font sans cesse ceux qui ne connaissent pas, ou mal, en le jugeant sur la récupération faite par les médias et autres, moi je le dis fièrement : le rap a en grande partie construit ma conscience politique et m'a amené à militer... Et si à mon échelle, je peux grâce à cette émission amener des jeunes -ou moins jeunes- à avoir un autre angle de vue comme j'en ai bénéficié, et bien c'est toujours mieux que rien... Betek an trec'h !\* ●

*Propos recueillis par Théo, Intercos Nantes*

\* Jusqu'à la victoire ! en breton.

#### Où écouter l'émission ?

-Tous les mardis de 20h à 21h sur radio U 101.1FM à Brest et autour, ou en streaming sur :

[www.radio-u.org/radios/radiou](http://www.radio-u.org/radios/radiou) ;

-Podcasts ré-écoutables en ligne ou téléchargeables gratuits sur

<https://hiphopstourm.bandcamp.com/>

-Une page facebook :

[www.facebook.com/hiphopstourm](http://www.facebook.com/hiphopstourm)

Ne pas hésiter à contacter Sticky pour proposer un sujet : [<hiphopstourm@gmail.com>](mailto:hiphopstourm@gmail.com)





## CANTINES

Comment faire à manger sans stresser  
pour plein de gens qui ont faim



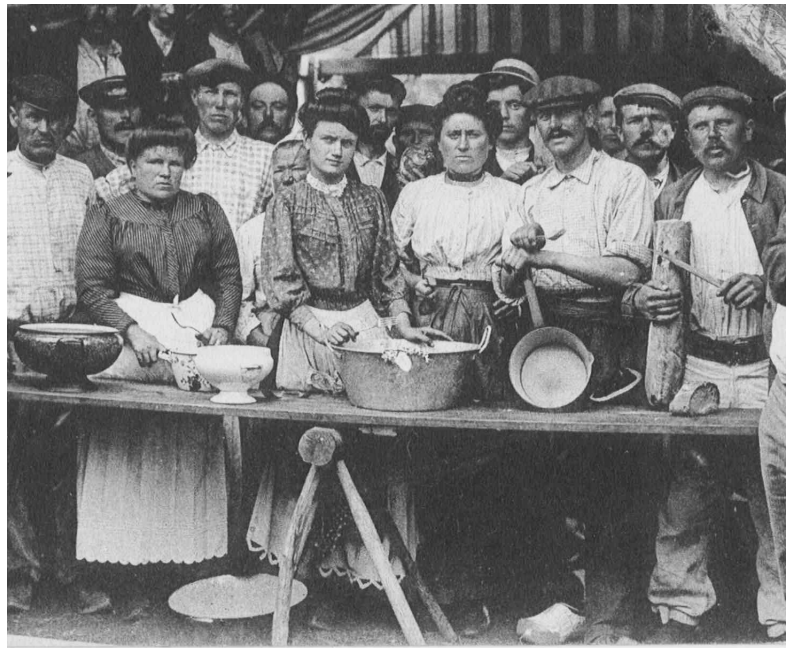
Précis d'organisation de cuisine collective

### Cantines, précis d'organisation de cuisine collective,

Autoédition, 160p,

En librairie 10 euros, (cout de revient  
annoncé : 3 euros) prix libre ailleurs.

# Roulements de tambouille



Soupe « communiste » lors de la grève des ardoisiers à Trélazé, Maine-et-Loire, en 1913

**L**e houmous, on met du tahin ou pas? Euh pour 120 personnes, faut quoi comme quantités ? C'est quoi le truc déjà pour éviter que les pâtes collent à la gamelle ? Un kilo de pain pour douze à quinze personnes, ça ira ? Soupe ou pâté végétal ? Sous titré « comment faire à manger sans stresser pour plein de gens qui ont faim », ce bouquin détaille les recettes, du dahl aux lentilles aux pestos divers, des mayonnaises sans œufs à la sauce bolognaise sans viande, au jus de pomme chaud en passant par les couscous géants aux légumes et au chili sin carne. C'est un manuel appropriable, Do it yourself incluant

le déroulement d'une journée type, l'art de cuisiner les restes, avec ou sans four, le trempage des graines en grosse quantité.

Les approvisionnements, la récup, le matériel nécessaire, l'autogestion de la vaisselle, les temps de cuisson, c'est vraiment de la débrouille pratico pratique. Un tiers des pages est dédié à une série d'entretiens et de textes réalisés par des militant-es de ces cantines volantes, auprès des luttes, de Calais à la ZAD de ND des Landes, des fêtes de squats aux repas de quartiers. On y lit des expériences à Rennes ou en Allemagne, Marseille

ou Dijon, de liens avec les vendeurs de primeurs sur les marchés, avec des maraîchers amis, le rapport au prix libre, tout récup ou achats partiels, la répartition des rôles, les plans pour assurer le financement courant, le fond de caisse assurant le fond de gamelle... Un outil précieux pour lancer un collectif de tortore de lutte. ●

Nicolas, Intercos Nantes

Si vous êtes loin d'une librairie, ou d'une librairie bien fournie, contacter <ail@riseup.net> ou <bellish@riseup.net>. Prévoir 4 euros de frais d'envoi.

### LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



# Calabre terre d'accueil



**Un paese di Calabria\***,  
Shu Aiello et Catherine Catella,  
Tita productions et Juste distribution.

**C**omme beaucoup de villages du sud de l'Italie, Riace a longtemps subi un exode rural massif. Un jour, un bateau transportant deux cents kurdes échoue sur la plage. Spontanément, les habitants du village leur viennent en aide. Petit à petit, migrants et villageois vont réhabiliter les maisons abandonnées, relancer les commerces et assurer un avenir à l'école. C'est ainsi que chaque jour depuis 20 ans, le futur de Riace se réinvente.

Le film de Shu Aiello et Catherine Catella tricote l'exil des Calabrais et l'arrivée sur leurs côtes de bateaux bourrés à craquer d'hommes, de femmes et d'enfants partis vers des terres plus hospitalières que celles

où ils et elles sont né-es. 40 millions d'Italiens ont émigré au XXème siècle, les villes et les villages le portent toujours dans leurs mémoires et dans l'abandon des lieux. Est-ce pour cette raison que le village de Riace a ouvert grandes ses portes aux arrivants de la mer ? Peut-être. Le film se pose ces questions, partant du constat que finalement il suffit de vouloir pour pouvoir accueillir. Et l'intérêt des un-es et des autres se rejoint : trouver un toit, faire vivre un village. Et si ensemble c'était possible ?

Par une image très belle, le film prend le temps de décrire le village et ses habitant-es, ses mœurs aussi parfois étranges pour qui n'est pas de là. Il prend aussi le temps d'écouter les coqs chanter, les abeilles bourdonner, et bien-sûr de rencontrer les habitant-es, ancien-es et jeunes, nouveaux et nouvelles venu-es, récits de vie mêlés. La tragédie du voyage en bateau, portée par un homme qui se souvient et raconte son périple comme en s'excusant d'être toujours vivant quand tant sont morts autour de lui. On pense à la culpabilité des survivants des camps de la mort : pourquoi moi ?

La particularité du propos se trouve également dans le lien fait entre l'accueil des réfugiés et la lutte contre la mafia, la N'drangheta de Calabre : comment les politiques de

rejet des arrivants servent les intérêts financiers des patrons mafieux qui les font travailler sans aucun droit puisqu'ils ne peuvent pas revendiquer, étant sans papiers, ils n'ont pas le droit de travailler. Les mafieux ne s'y trompent pas et ne cessent de harceler le maire et ses soutiens (incendie d'un kiosque, tir à balles sur une échoppe...). Mais autre particularité de l'endroit, la mairie s'est portée partie civile dans ces affaires. S'affirmant ainsi ouvertement victime de la mafia...

Le village s'entête et continue d'accueillir le plus simplement du monde ses frères et sœurs de classe, cela ne pose question à personne. Un petit bout d'utopie : les petits accueillent les petits. ●

MpI CNT 13

\*infos sur la diffusion en salle : [www.facebook.com/unvillagedecalabre](http://www.facebook.com/unvillagedecalabre)  
\*\* les réalisatrices se déplacent volontiers avec leur film



## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas*

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

**ABONNEMENT GRATUIT** ➔



# Encorbusés de tous les pays

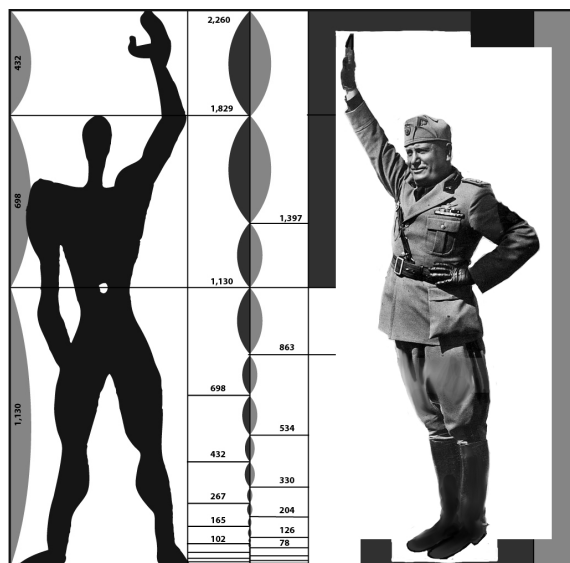
Icone prétendument visionnaire, l'architecte Le Corbusier est toujours vénéré, mythifié, exposé. L'histoire officielle a soigneusement caché son côté obscur de la force. Ce n'est pas un mystère aujourd'hui, Charles-Édouard Jeanneret a été militant fasciste, membre du mouvement du Faisceau dans les années 1920, pétainiste plus tard, fonctionnaire 18 mois à Vichy, conseiller du théoricien de l'eugénisme Alexis Carrel. Architecture ou urbanisme, même topo :



**Misère de l'espace moderne. La production de Le Corbusier et ses conséquences,** Olivier Barancy, 166 p, Ed Agone, 14 €.

au nom de la liberté contre le chaos, sa vision universelle, reproductible, est carrément coercitive, disciplinaire. Totalitaire, en somme. Pas étonnant que Le Corbusier ait admiré nazisme, stalinisme et fascisme italien, tout en se posant en artiste, voyant ses bâtiments comme des « sculptures monumentales ». Après la guerre, la Charte d'Athènes, pondue par Corbu en 1943, devient la doctrine de la France des 30 Glorieuses et de la construction tout azimuts des « grands ensembles », initiative saluée par une affiche de l'époque « Le pouvoir ne loge pas les travailleurs, il les stocke ». Hésitant entre les concepts de « ville machine » et de « ville organique », Le Corbusier aura finalement assez peu construit (75 projets réalisés, et les redoutables plans d'urbanisme restés dans les cartons), se réjouit l'auteur, mais il a laissé un héritage lourd, repris par beaucoup de suiveurs accumulant les cités dortoirs, l'urbanisme de dalle, et l'aberration, spatiale, économique, sanitaire et énergétique des tours. L'auteur, lui-même architecte, développe peu le lien entre les chantiers

de l'après guerre et la volonté d'industrialisation du logement, nouvelle stratégie de développement capitaliste. La « machine à habiter » a besoin de standardisation des matériaux. Le Corbusier aurait bien standardisé aus-



*Le modulator, homme standard imaginé par Le Corbusier, et l'homme parfait rêvé par les fascistes, comme une étrange similitude.*

si les habitants. Ce petit bouquin sur les méfaits d'un idéologue de l'espace finit par une citation d'un bouquin de 1881 : « Et si l'on pendait un architecte? ». À qui le (ou la) tour ? ●

Nicolas, *Interco 44*

## Production en séri

L'UD CNT 69 participera à la fête de quartier « vide grenier de la sérigraphie » dans la rue Burdeau 69001 Lyon, métro Croix-Paquet, le dimanche 30 avril 2017 de 10 à 19h : une bonne occasion de



*Atelier mobile de sérigraphie « papyart ».*

rencontrer les syndicalistes rouge et noirs et de s'équiper en tee shirts sérigraphiés du célèbre « chat rebelle ». Il y aura aussi un buffet et une buvette animés par les camarades devant l'historique local du « 44 ». ●

Papyart

**S'abonner c'est VITAL !**

**Abonnez-vous au *Combat Syndicaliste***

**le journal des syndicats de la CNT**

